

Charte de fonctionnement DE LA CARESP OCCITANIE



PRÉAMBULE

Cette charte vise à définir les principes, les rôles, les modalités de fonctionnement et les engagements des membres de la Cellule d'Animation Régionale en Soins Palliatifs en Occitanie.

Elle est basée sur les recommandations de l'INSTRUCTION N° DGOS/R4/2022/252 du 30 novembre 2022 relative au cadre d'orientation national des cellules d'animation régionale de soins palliatifs et en conformité avec la convention signée par l'ARS, la FACS Occitanie et le représentant de la CARESP.

Article 1 Principes généraux

- **Clarifier les organisations** des différents comités et espaces de travail et leur représentation : représentant de la CARESP, COFIL, COTECH, groupes de travail.
- **Faciliter la collaboration** en rendant lisible les modalités et circuits de communication.
- **Clarifier les attentes en précisant** les engagements de chaque partie.

Article 2 Principes de fonctionnement et valeurs

Les projets portés par la CARESP visent la structuration et l'amélioration de la lisibilité de l'offre en soins palliatifs et en accompagnement de la fin de vie. Dans ce cadre, voici ses principes de fonctionnement et ses valeurs :

- **Partage d'informations** dans le respect des règles en vigueur et des circuits définis.
- **Pluridisciplinarité et complémentarité** : valorisation des expertises de chaque acteur.
- **Engagement collaboratif** : participation active aux réunions, travaux et projets.
- **Respect mutuel** : favoriser des relations professionnelles empreintes de respect, d'écoute et de bienveillance.

Article 3 Composition de la CARESP Occitanie

La cellule repose sur l'expertise et l'implication des acteurs des soins palliatifs

SON RÔLE :

- **Assurer** la structuration, la coordination et l'animation régionale de la filière SP.
- **Apporter** une expertise en s'appuyant sur les acteurs du territoire.
- **Promouvoir** la démarche palliative.

SES ACTIVITÉS :

- **Visibilité de l'offre** : diagnostic territorial, état des lieux, annuaire et cartographie, identification des besoins.
- **Appropriation de la démarche palliative** : faciliter les échanges entre professionnels, formation et diffusion des outils, collaboration inter cellules.
- **Soutien et accompagnement des acteurs** : partage d'informations et d'expériences, soutien aux projets de recherches.
- **Information et communication.**

1. Les parties prenantes :

LES ACTEURS DES SOINS PALLIATIFS

- Les Acteurs de terrain
- Les représentants des fédérations de professionnels et des associations de bénévoles, l'ERE Occitanie
- Représentants des usagers.
- Des membres représentants de l'ARS
- Un membre élu représentant du COFIL au conseil d'administration de la FACS Occitanie
- L'équipe salariée
- Structure porteuse de la cellule : la FACS

2. Le COFIL ; instance de gouvernance stratégique

- Représentatif des acteurs, il élabore et valide les orientations de la CARESP.
- Il détermine les thématiques des groupes de travail en accord avec ses orientations stratégiques.
- La CARESP dispose d'un représentant élu du COFIL pour suivre et accompagner régulièrement l'équipe dans la mise en œuvre des projets.

3. L'équipe salariée : composition, rôle et missions :

COMPOSITION

- 1 Chef de projet
- 2 chargés de mission
- 0,5 ETP en communication
- 0,5 ETP pour la gestion administrative

RÔLE ET ACTIVITÉS

- Le pilotage des projets soutenus par la CARESP, validés par le COFIL
- La mise en place et la gestion de l'annuaire des ressources
- La communication et la sensibilisation
- L'animation et la coordination régionale de la filière des soins palliatifs
- L'animation des différents espaces de concertation et de travail de la CARESP

4. Financement et portage administratif

- La CARESP est une organisation financée par l'ARS.
- La FACS Occitanie a été missionnée par l'ARS Occitanie pour porter et déployer la cellule d'animation régionale des soins palliatifs.

5. Principe de neutralité et d'indépendance :

Conformément à l'INSTRUCTION N° DGOS/R4/2022/252 du 30 novembre 2022 relative au cadre d'orientation national des cellules d'animation régionale de soins palliatifs :

“La cellule d'animation régionale de soins palliatifs travaille en transversalité avec les différents acteurs impliqués dans les soins palliatifs. Le principe sous-tendant son fonctionnement est la neutralité, pour respecter la plus stricte impartialité dans l'exercice de missions qu'elle exerce en toute indépendance”.

6. Synthèse des rôles des parties prenantes de la CARESP :

Les acteurs des Soins Palliatif

Le COFIL

➔ Instance de gouvernance, représentative des acteurs de terrain, qui élabore et valide les orientations de la CARESP.

Un membre élu du COFIL, représentant de la CARESP

➔ représente le COFIL et soutien l'équipe salariée dans le pilotage des projets de la CARESP.

L'Équipe salariée

➔ Met en œuvre les projets et en assure la coordination en se conformant aux orientations et décisions prises par le **COFIL**.

La FACS

➔ Assure le portage administratif.

L'ARS Occitanie

➔ Finance la CARESP, participe au **COFIL** et au **COTECH**.

Article 4 Instances de gouvernance et de pilotage

Le COFIL (Comité de Pilotage) est l'instance stratégique de la cellule qui définit les orientations et axes de travail de la cellule. Il regroupe :

- Des membres représentants des fédérations et institutions impliquées dans le champ des soins palliatifs et la réflexion éthique. Ces représentants ont également pour vocation de représenter les professionnels de santé, experts en soins palliatifs et usagers.
- Un membre élu représentant de la cellule au sein du CA du porteur de la cellule.
- Des membres représentants de l'ARS (tutelle / financeur).
- L'équipe salariée.

FONCTIONNEMENT :

- Réunions trimestrielles avec un ordre du jour préétabli, comptes-rendus, relevés de décision systématique.
- Les éléments relevant de la prise de décision stratégique sont soumis au vote systématiquement et adoptés à la majorité absolue.

[\[Liste des membres composants le COFIL en annexe\]](#)

Le COTECH (Comité Technique) est l'instance restreinte de suivi opérationnel et technique. Il inclut :

- Des experts métiers en soins palliatifs : professionnels d'équipes spécialisées soins palliatifs et professionnels du premier recours libéraux.
- Des membres représentants des tutelles et de l'équipe salariée au titre de bénéficiaire du soutien apporté par le COTECH.

[\[Liste des participants au COTECH en annexe\]](#)

FONCTIONNEMENT :

- Réunions plus régulières que celles du COFIL, pour suivre de près les activités opérationnelles. Les discussions y sont centrées sur les problématiques concrètes, la validation des livrables techniques et les ajustements nécessaires.
- Le COTECH rend compte au COFIL, par l'intermédiaire du chef de projet de la cellule, en lui fournissant les éléments nécessaires pour la prise de décisions stratégiques.

Les groupes de travail thématiques

Les groupes de travail thématiques sont des espaces d'échange entre plusieurs acteurs autour d'un sujet ciblé, dans le but de réfléchir, analyser et proposer des outils et recommandations sur cette thématique.

- **Leur composition est variée** : des experts, des professionnels du domaine, des usagers, des décideurs, etc...
- **Les objectifs sont définis** : produire des analyses, recommandations, outils, ou organiser des actions en lien avec le sujet.
- **Méthodologie de travail** : réunions régulières, collecte de données, échanges d'expériences, production de rapports ou supports de communication, de guides ou d'outils soutenant les pratiques....
- **Durée variable** : Ils peuvent être à durée déterminée (lié à un projet précis) ou permanent (mission continue).

Synthèse du fonctionnement de la CARESP :

COFIL

- Valide les orientations stratégiques
- Inclut : ARS, membre élu, représentants des fédérations et associations

COTECH

- Suit la mise en œuvre et la formalisation des livrables techniques
- Inclut : experts en soins palliatifs, ARS, équipe salariée

Groupes de Travail

- Produisent recommandations et outils
- Rassemblent les professionnels, experts, usagers

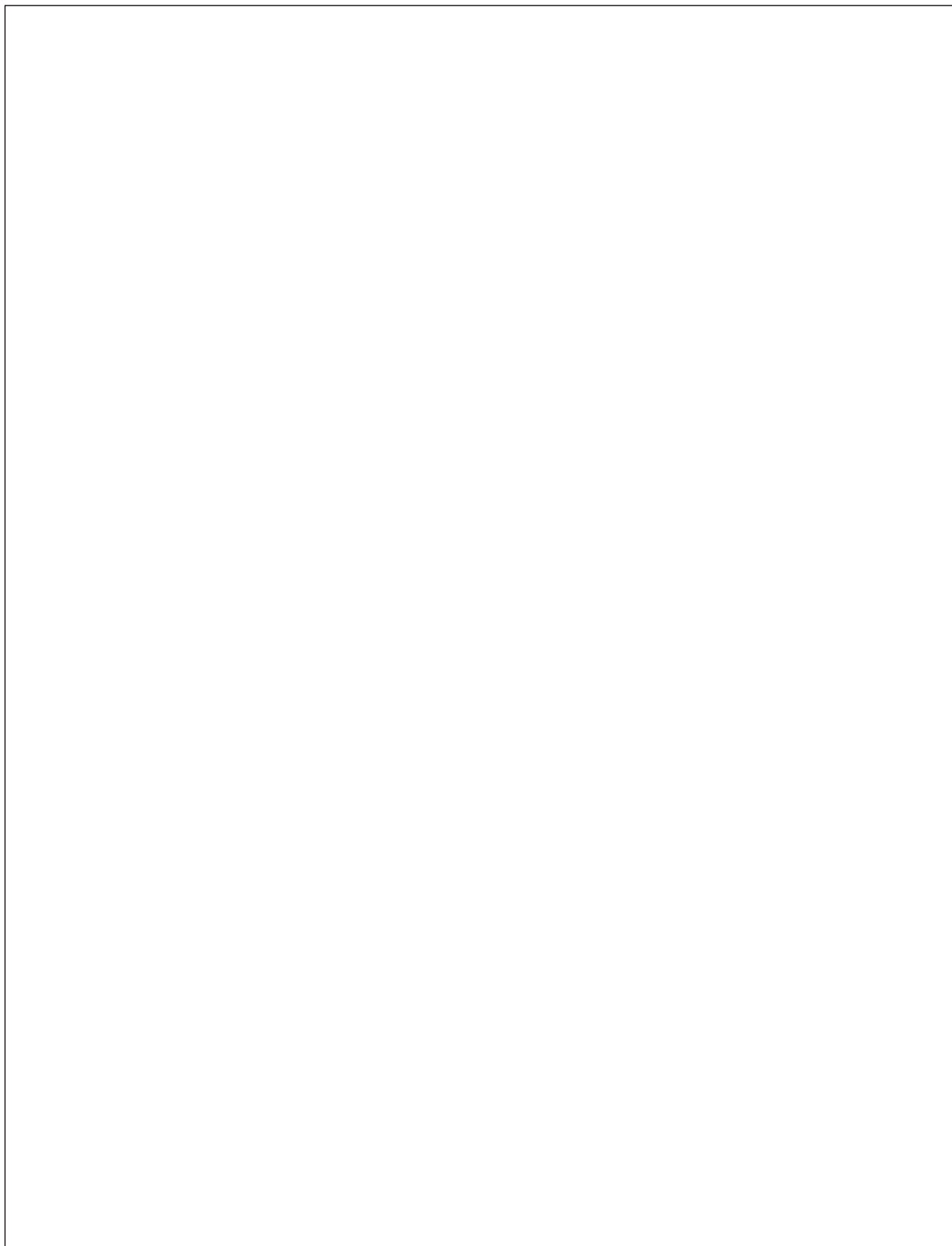
Article 5 Durée et révision de la charte

Elle peut être révisée à tout moment, sur proposition du COFIL, avec l'accord des parties prenantes.

Date :

Lieu :

Signatures des parties prenantes :

A large, empty rectangular box with a thin black border, occupying most of the page below the signature prompt. It is intended for the signatures of the parties involved.